



Bulletin d'observation météorologique pour l'aviation

AVOBS 1–2014

ISSN : 2291–2916

Date d'entrée en vigueur : 1 mars 2014

Consigner les observations météorologiques en surface sur le formulaire 63-2330 pour les stations qui utilisent le système d'observations météorologiques humaines de NAV CANADA

Nota (1) : Le présent bulletin s'applique seulement aux stations météorologiques qui utilisent le Système d'observations météorologiques humaines (HWOS) de NAV CANADA (NC) et qui effectuent l'entrée de données sur le formulaire 63-2330, Observations météorologiques en surface.

Nota (2) : Ce bulletin s'applique au Manuel d'observations météorologiques de surface (MANOBS), septième édition, modification 18, sections 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.4, 10.2.5, 10.2.8, 10.2.11, 10.2.18, 10.2.21, 10.4.14, 10.4.15, 10.4.16, 10.4.17, 10.4.18, 10.4.19, 10.4.20, 10.4.21, 12.3.6, 12.3.7, 12.4.8, 16.3.9

À partir du 1^{er} février 2014, les changements suivants s'appliqueront aux stations qui utilisent le système HWOS de NC et qui remplissent le formulaire 63-2330, Observations météorologiques en surface, conformément à

la septième édition, modification 18, du MANOBS.

Les sections suivantes du MANOBS ne requièrent plus l'entrée de données sur le formulaire 63-2330 par l'observateur à l'aide du système HWOS de NC :

- 10.2.1 Colonne 23 – température corrigée du thermomètre mouillé
- 10.2.2 Colonne 24 – humidité relative
- 10.2.3 Colonne 25 – opacité totale
- 10.2.11 Colonne 33 – pression au niveau de la mer
- 10.2.21 Colonne 42a – groupe de données supplémentaires
- 10.4.14 Ligne 15 – total
- 10.4.15 Ligne 16 – moyenne
- 10.4.16 Ligne 17 – thermomètre intégré
- 10.4.17 Ligne 18 – lecture du baromètre
- 10.4.18 Ligne 19 – correction totale
- 10.4.19 Ligne 20 – pression à la station
- 10.4.20 Ligne 21 – réduction au niveau de la mer
- 10.4.21 Ligne 22 – pression au niveau de la mer

- 12.3.6 Groupe 3P₀P₀P₀P₀ – pression à la station
- 12.3.7 Groupe 4PPPP – pression au niveau de la mer
- 12.4.8 Groupe 6RRRt_R – hauteur des précipitations

Changements apportés aux instructions pour l'entrée de données sur le formulaire 63-2330 pour les stations qui utilisent le système HWOS de NC :

- 10.2.4 Colonne 26 – étendue totale – Inscrire en huitièmes.

- 10.2.5 Colonne 27 – type de message – Non requis pour les observations horaires (SA), mais indiquer pour les observations spéciales (SP) ou de contrôle (C).
- 10.2.8 Colonne 30 – état du ciel – Sera rempli conformément aux exigences METAR présentées à la section 16.3.9 – État du ciel – du MANOBS.
- 10.2.18 Colonne 40 – nuages et/ou phénomènes obscurcissant – Sera rempli avec le type et l'opacité saisis en huitièmes.

Ce bulletin d'observation météorologique pour l'aviation est publié par le Service météorologique du Canada, la Direction générale de la surveillance météorologique et environnementale et les Réseaux d'aérologie, de l'aviation et de détection de la foudre. Si vous avez des commentaires ou des suggestions, vous pouvez les acheminer à : Scott McCormick, chef d'équipe de la section de Surveillance nationale pour l'aviation, 4905, rue Dufferin, Downsview (Ontario) #M3H 5T4.